



## CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

### EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 30 AOUT 2011

Préavis N° 9/11

Vu le préavis municipal n° 9/11 du 19 juillet 2011,  
Où les conclusions du rapport de la commission des finances,  
Où les conclusions du rapport de la commission de gestion,  
Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Le Conseil communal de Bassins décide :

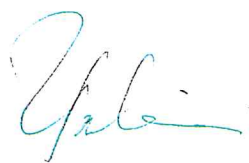
D'autoriser la municipalité, pour la durée de la législature 2011-2016, à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de Chf. 30'000.- par cas.

Bassins, le 31 août 2011

Pour le Conseil communal



Odile Hausser, présidente



Francine Bandieri, secrétaire